Après concertation avec Philippe Mulsant, nous avons convenu de continuer à établir chacun une attestation de vérification des comptes.

Cette année, je n'ai pas pu me rendre à la Ligue pour un contrôle sur pièces.

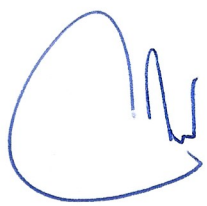
J'ai donc procédé à un contrôle des pièces comptables qui m'ont été transmises à savoir le grand livre général et les grands livres auxiliaires, ainsi que les balances, générale, fournisseurs et clients.

D'un point de vue formel j'ai pu constater une nouvelle numérotation des comptes clients qui est purement technique pour permettre la mise en place prochaine des prélèvements.

Je n'ai relevé à partir des documents transmis aucune anomalie et après transmission des derniers relevés de comptes bancaires, j'ai pu m'assurer qu'il y avait bien concordance avec les sommes portées au bilan.

Concernant l'application des principes comptables, je réitère ma remarque de l'année dernière concernant la mise en place d'une valorisation des stocks. En effet, dans le cadre de mes contrôles j'ai pu constater que des achats et des ventes, en particulier sur l'activité Pongistic étaient comptabilisés, mais qu'aucun stock n'apparaissait au 30 juin, alors qu'à cette date toutes les marchandises acquises n'étaient pas écoulées. Cette valorisation des stocks en date d'arrêté permettrait d'avoir une vision plus fidèle de la situation financière de la Ligue.

Fait à Montpellier le 2 novembre 2026



Henri-Claude Mulet